



**MINISTÈRE DE
LA PROTECTION
DE L'ENFANCE**

*Démocratie
Bienveillance
Transparence*

**Présentation du Ministère de la
Protection de l'Enfance :
Vision, Missions, Organisation et
Prototypage**



**MINISTÈRE DE
LA PROTECTION
DE L'ENFANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le **Ministère de la Protection de l'Enfance** est une initiative novatrice et participative visant à refonder la gouvernance et l'organisation de la protection de l'enfance en France. Conçu pour inclure les citoyens, les professionnels et les institutions dans un modèle de gouvernance locale et démocratique, ce ministère repose sur des principes de transparence, d'efficacité et de solidarité.

Vision et Missions du Ministère

Vision

Garantir à chaque enfant en France une protection efficace, respectueuse de ses droits fondamentaux, grâce à une gouvernance inclusive et une prise de décision ancrée dans les réalités locales.

Missions

1. **Propositions de lois et réformes :**
 - Élaborer des propositions législatives issues des réflexions locales et les soumettre au gouvernement et aux députés.
2. **Interpellation des institutions :**
 - Identifier les problématiques ou les manquements des institutions actuelles (ASE, justice, éducation, etc.) et émettre des recommandations concrètes pour les résoudre.
3. **Création et gestion de structures innovantes :**
 - Fonder des **SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêts Collectifs)** pour coordonner et gérer les missions de protection de l'enfance sur chaque territoire, telles que :
 - Les **mesures éducatives**.
 - La gestion des **placements d'enfants**.
 - L'administration des **foyers** et des **familles d'accueil**.
4. **Transfert progressif des compétences des départements :**
 - Confier aux **instances locales** et aux **SCIC** la responsabilité des missions éducatives, des placements et de la gestion des structures, accompagnée des budgets correspondants.

Organisation des Instances Locales

Structure des instances

Chaque territoire disposera d'une **Instance Locale de Protection de l'Enfance**, regroupant des citoyens et experts engagés.

- **Parents** : 4 à 6 membres.
- **Grands-parents** : 2 à 4 membres.
- **Enfants (12-17 ans)** : 2 à 4 membres.
- **Experts** : 4 à 6 membres (psychologie, santé, éducation, droits, etc.).
- **Associatifs et citoyens engagés** : 4 à 6 membres.

Taille totale : 16 à 26 membres, adaptée à la taille et aux besoins spécifiques du territoire.

Rôle des instances locales

1. **Analyse locale** :
 - Identifier les besoins et problématiques spécifiques au territoire.
2. **Propositions ascendantes** :
 - Formuler des propositions concrètes remontées au ministère central pour discussion et éventuelle intégration dans des projets de loi.
3. **Supervision des SCIC locales** :
 - Coordonner et superviser les missions des SCIC dans leur territoire.
4. **Gestion des compétences transférées** :
 - Prendre en charge les responsabilités actuellement gérées par les départements, telles que la gestion des foyers et des familles d'accueil.

Innovations et Réformes Proposées

Propositions phares des premiers citoyens du projet

1. **Technologies de surveillance douce :**
 - Utiliser des dispositifs connectés pour suivre discrètement la sécurité et la localisation des enfants à risque, en respectant leur vie privée.
2. **Villages de protection de l'enfance :**
 - Créer des espaces communautaires favorisant les interactions parents-enfants et permettant des séjours prolongés pour observer et accompagner les familles dans un environnement bienveillant.
3. **SCIC pour la protection de l'enfance :**
 - Refonder les structures existantes en SCIC intégrées à la fonction publique, assurant transparence et implication citoyenne.
4. **Enregistrement des interventions sociales :**
 - Généraliser l'enregistrement audio et vidéo des échanges avec les familles pour analyser objectivement les interventions et éviter les interprétations erronées.
5. **Séjours d'observation prolongés :**
 - Instituer des séjours de 48 à 72 heures pour évaluer les interactions parent-enfant dans un cadre neutre.
6. **Consultation élargie des interlocuteurs :**
 - Obliger les services sociaux à consulter les interlocuteurs pertinents proposés par les familles pour éclairer une situation donnée.
7. **Organe de contrôle indépendant :**
 - Créer un organe national pour superviser les structures de protection de l'enfance, évaluer leurs performances et garantir la transparence.

Phases de Prototypage et Déploiement

Phase 1 : Forums introductifs (Janvier - Mars 2025)

- **Objectif** : Tester le modèle sur 2 ou 3 territoires représentatifs.
- **Actions** :
 - Organisation de **forums ouverts** pour sensibiliser, recruter des membres et lancer les premières instances locales.
 - Création des **2 à 3 premières instances locales expérimentales**.

Phase 2 : Expansion locale (Avril - Juin 2025)

- **Objectif** : Étendre le prototypage à 2 ou 3 nouveaux territoires.
- **Actions** :
 - Organisation de nouveaux forums et élargissement des instances locales.
 - Introduction des premières collaborations avec des associations et institutions locales.

Phase 3 : Adoption officielle (Septembre 2025)

- **Objectif** : Faire adopter le ministère par le gouvernement grâce à la pétition et au soutien médiatique.
- **Actions** :
 - Présentation des résultats des phases précédentes.
 - Définition des modalités de transfert des compétences des départements vers les instances locales.

Phase 4 : Transfert progressif des compétences (Septembre 2025 - Juin 2026)

- **Objectif** : Lancer des **SCIC locales** pour prendre en charge les missions de protection.
- **Actions** :
 - Transfert des compétences et des budgets associés des départements vers les instances locales et les SCIC.

Phase 5 : Généralisation nationale (À partir de Juillet 2026)

- **Objectif** : Étendre le modèle à tout le territoire national.
- **Actions** :
 - Organisation de forums dans chaque bassin de vie pour créer les instances restantes.
 - Création de SCIC sur tous les territoires.

Chiffres et Budget

Prototype (2025-2026)

- **Nombre d'instances locales** : 6 à 10.
- **Nombre de SCIC créées** : 2 à 5.
- **Budget estimé** : 1 à 2 millions € (formation, fonctionnement, lancement des SCIC).

Déploiement national (2026 et au-delà)

- **Nombre d'instances locales** : 1 000 à 1 200.
- **Nombre de SCIC** : 300 à 500.
- **Budget total estimé** :
 - Fonctionnement des instances locales : **40 à 60 millions €/an**.
 - Transfert des budgets départementaux : plusieurs milliards € (proportionnel aux missions actuellement gérées).

Impact et Valeurs Ajoutées

1. **Participation citoyenne renforcée** :
 - Les citoyens deviennent acteurs des décisions pour la protection de l'enfance.
2. **Transparence et contrôle** :
 - Les enregistrements et l'organe de contrôle garantissent une gestion équitable.
3. **Approche centrée sur les besoins réels** :
 - Les villages de protection et les séjours d'observation offrent des solutions humaines et respectueuses.
4. **Mobilisation des communautés** :
 - Les SCIC permettent de réunir acteurs locaux, citoyens et professionnels pour créer un réseau de protection solide.

Le **Ministère de la Protection de l'Enfance**, porté par une vision participative et solidaire, est une réponse innovante et adaptée aux enjeux complexes de la protection des enfants. Il représente un modèle pour une société plus juste et inclusive.